

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 030-213003023-20260427-MA_DEL_2026_29-DE



CONSEIL MUNICIPAL

27 avril 2026



- Compte Financier Unique 2025
- Budget Primitif 2026



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 030-213003023-20260427-MA_DEL_2026_29-DE



SOMMAIRE



 LA REGLEMENTATION

 LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2025

 LE BILAN 2025 – ANALYSE ET AFFECTATION

 LE BUDGET PRIMITIF 2026 – BP 2026

LA REGLEMENTATION

3

Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, qui précise:

**« Une présentation brève et synthétique
retrayant les informations financières essentielles
est jointe au budget primitif et au compte financier unique
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »**



La présente note reprend les éléments préconisés par les circulaires budgétaires, met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2025 ainsi que les éléments essentiels du projet de Budget Primitif 2026.

Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

LA REGLEMENTATION

4

✓ LE COMPTE FINANCIER UNIQUE OU CFU 2025

La commune va voter pour la première fois le CFU, Fusion du compte administratif tenu par le Maire et du compte de gestion établi par le Comptable public.

Ce document présente un bilan de l'année écoulée. Il retrace toutes les dépenses et les recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le BP et le CFU sont divisés en deux sections regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

✦ **La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

✦ **La section d'investissement** est liée aux projets structurants de la commune avec leurs financements associés.

✓ LE BUDGET PRIMITIF OU BP 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il s'agit d'un acte d'autorisation qui permet d'effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 030-213003023-20260427-MA_DEL_2026_29-DE



SOMMAIRE



 LA REGLEMENTATION

 LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2025

 LE BILAN 2025 – ANALYSE ET AFFECTATION

 LE BUDGET PRIMITIF 2026 – BP 2026

CFU 2025 : LES RESULTATS DE L'EXERCICE PAR SECTION

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Réalisations 2025 | 2 122 912,07 1 451 551,15 | 1 358 204,00 700 932,03 |
| Résultats de l'exercice 2025 - € | 671 360,92 | 657 271,97 |
| Résultats antérieurs reportés - € | 1 509 674,11 | -1 045 362,21 |
| Résultats de clôture - € | 2 181 035,03 | -388 090,24 |



Le résultat de clôture du Compte Financier Unique 2025 (total des deux sections) s'établit à **1 792 944,79 €**
(rappel : 1 538 115,97 € en 2024)

CFU 2025 : FOCUS SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

7

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

| <u>SECTION FONCTIONNEMENT - €</u> | <u>2024</u> | <u>2025</u> |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| RECETTES REALISEES | 2 092 068.72 € | 2 122 912.07 € |
| DEPENSES REALISEES | 1 382 724.51 € | 1 451 551.15 € |
| RESULTATS DE L'EXERCICE | 709 344.21 € | 671 360.92 € |
| RESULTAT N- 1 REPORTE | 1 874 133.97 € | 1 509 674.11 € |
| TOTAL | 2 583 478.18 € | 2 181 035.03 € |

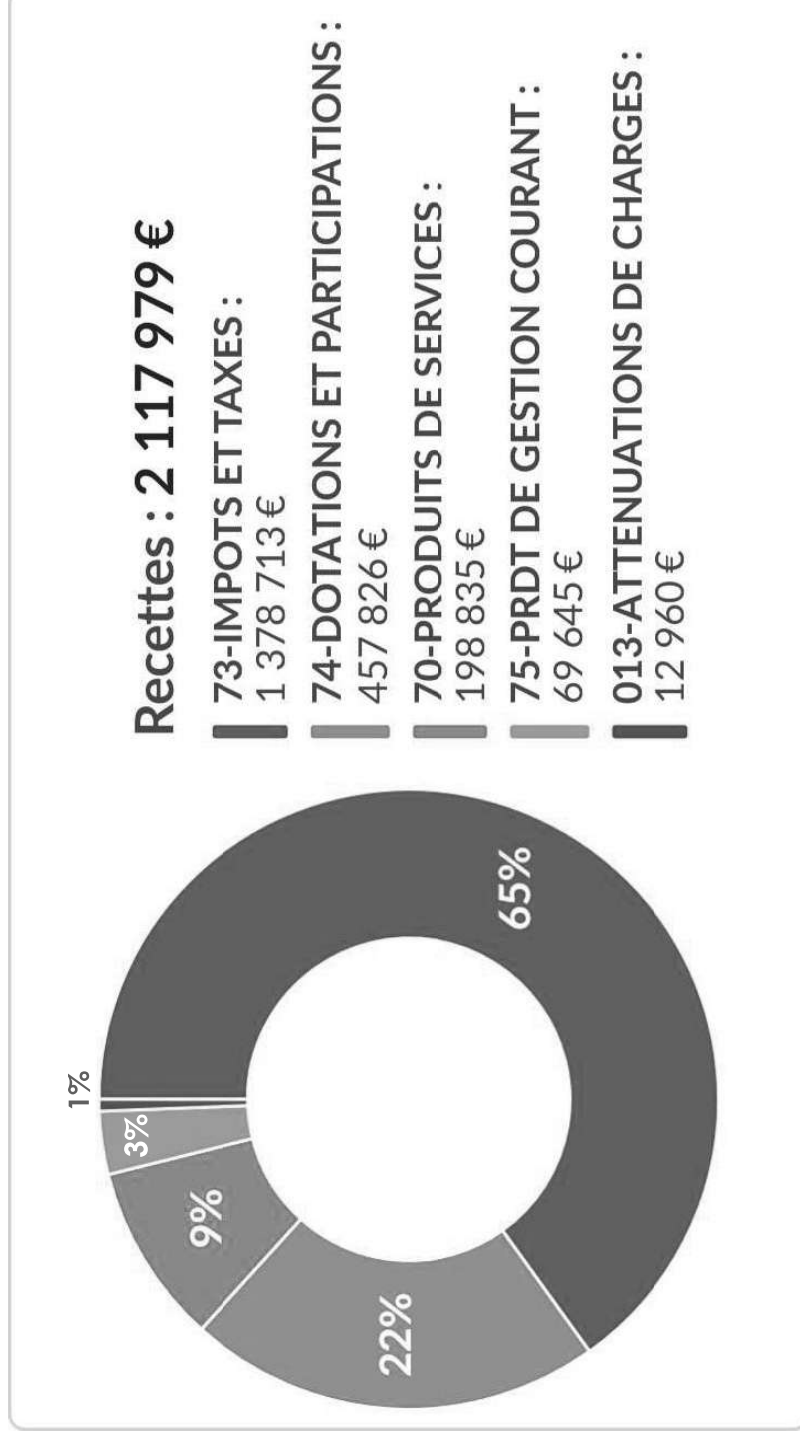
Le résultat de l'année 2025 est en légère baisse par rapport à 2024 car les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes :

- Pour les dépenses :
 - Chapitre 012 - Frais de personnel : Recrutement contractuel/ indemnité de licenciement d'un agent
 - Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Conséquence de l'emprunt de 350 k€ fait en 2024 pour le terrain de la Clastre
 - Chapitre 65 : Contribution aux pompiers du Gard (SDIS 30)
- Pour les recettes :
 - Chapitre 70 : Les charges supplémentives (ALSH) ont été constatées en 2025 mais pas en 2024 (rattrapage à faire en 2026)
 - Chapitre 73 et 74 : Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et disparition des recettes liées au Fond de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES 2025

8

Les recettes de gestion sont regroupées sous les chapitres suivants :



65% - Impôts et Taxes (Chapitre 73) :

Impôts locaux directement perçus par la commune (taxes foncières et taxe habitation), reversements opérés par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et taxes indirectes (sur les pylônes par exemple)

22% - Dotations et Participations (Chapitre 74)

Dotations et compensations versées par l'Etat

9% - Produits des services (Chapitre 70)

Sommes encaissées au titre des prestations de services facturées par la commune aux usagers : droits de place, cantine... et remboursement par la communauté du Gard Rhodanien pour la mise à disposition de personnel communal dans le cadre de la gestion de l'ALSH

3% - Produits de Gestion Courante (Chapitre 75)

Recettes liées au patrimoine : loyers, remboursement d'assurance, revenus issus du photovoltaïque...

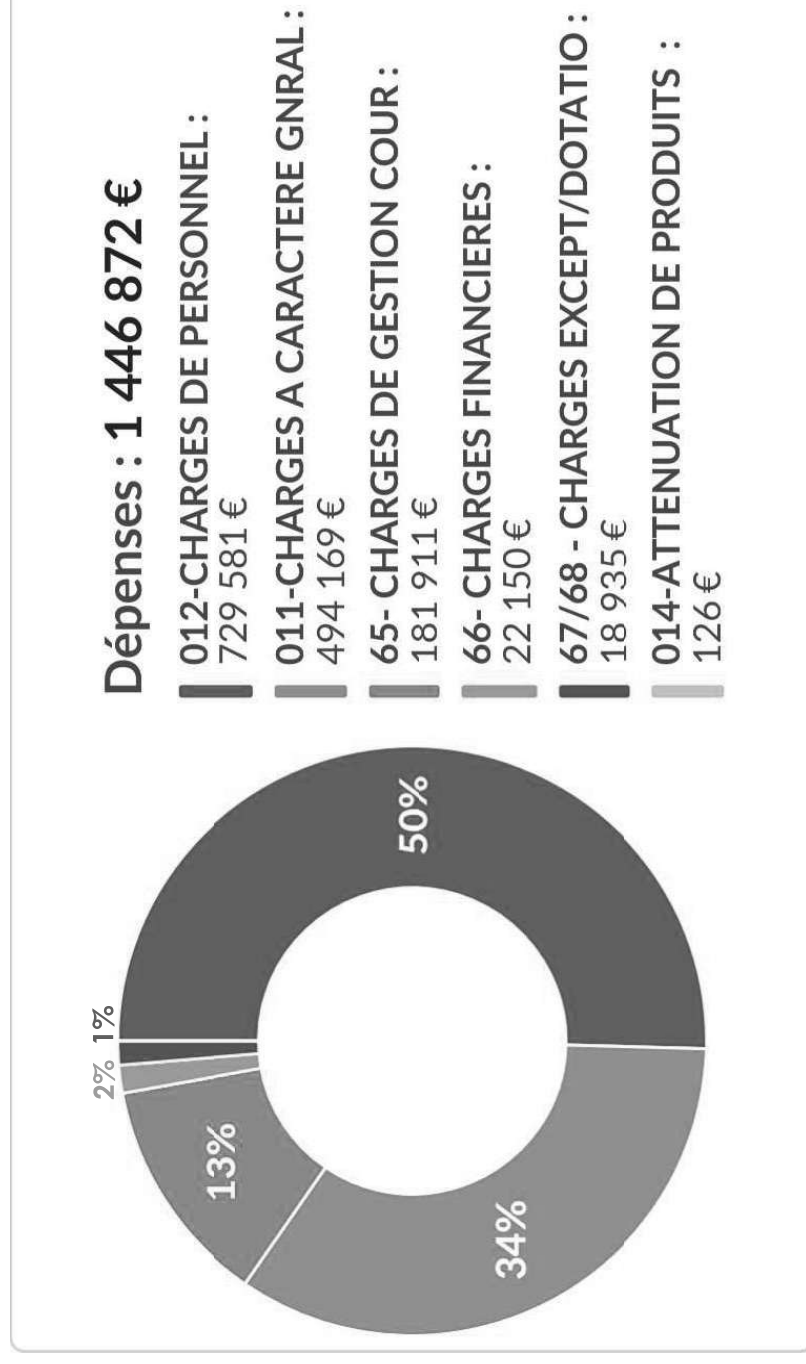
1% - Atténuation de charges (Chapitre 013)

Remboursements de salaires du personnel en arrêt (dont maternité).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES 2025

9

Les dépenses réelles sont regroupées sous les chapitres suivants :



50% : Charges de Personnel (chapitre 012)
Il s'agit de la rémunération des agents communaux ainsi que les charges sociales et assurances.

34%: Charges à caractère général (Chapitre 011)

Dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : contrats de prestation et de maintenance, dépenses d'énergie, fournitures...

13% : Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)

Ce poste regroupe les indemnités des élus, les subventions attribuées aux associations communales et la contribution aux pompiers du Gard.

2% : Charges financières (Chapitre 66)

Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

1% : Charges exceptionnelles et dotations

Annulation de titres antérieurs (assurance muret) et provisions pour risque d'impayés (loyers)

0% - Atténuation de produits (Chapitre 014)

Correspond à des reversements obligatoires (dégrèvements).

CFU 2025 : FOCUS SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liés aux programmes d'investissements de la commune ainsi que les financements associés

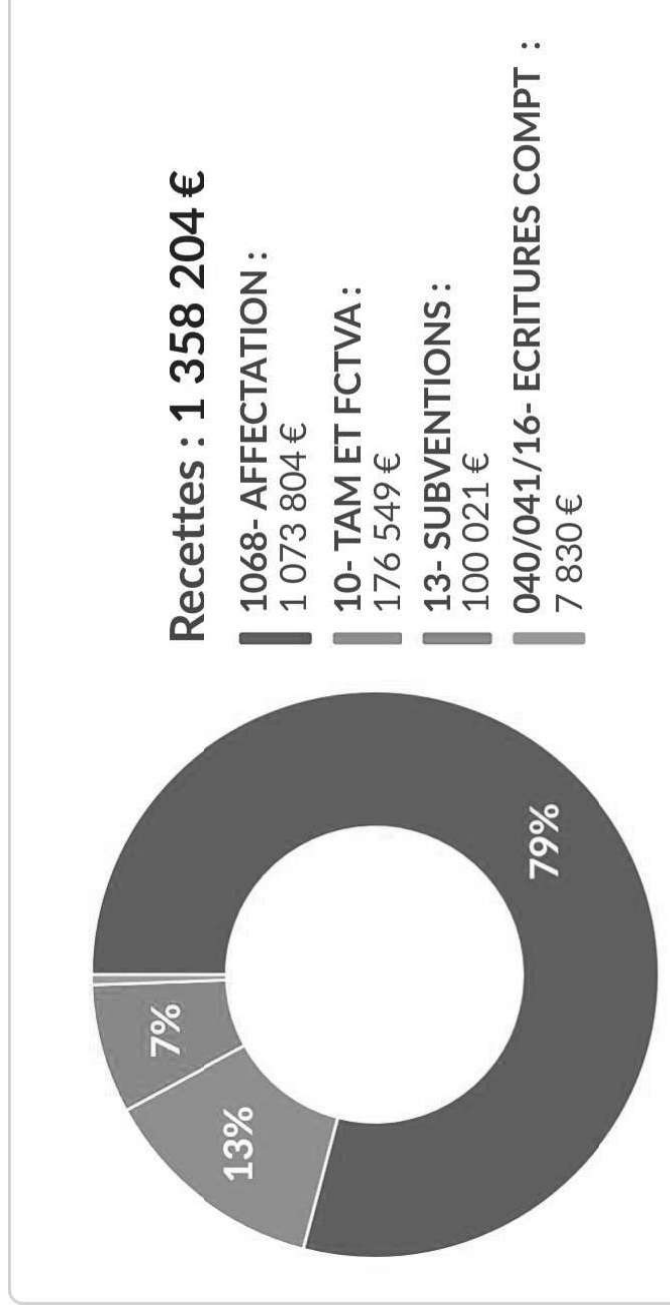
| <u>SECTION INVESTISSEMENT</u> | 2 024 | 2 025 |
|--|-------------------------|-----------------------|
| RECETTES REALISEES | 2 421 738.75 € | 1 358 204.00 € |
| DEPENSES REALISEES | 2 610 538.68 € | 700 932.03 € |
| RESULTAT | - 188 799.93 € | 657 271.97 € |
| RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | - 856 562.28 € | - 1 045 362.21 € |
| B= SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT | - 1 045 362.21 € | - 388 090.24 € |

Le solde d'exécution de l'année 2025 reste déficitaire mais s'est fortement réduit par rapport à 2024. La commune comblera ce déficit grâce à une affectation en provenance de la section de fonctionnement.

Il est à noter que le déficit de l'année 2024 est issu d'un décalage important des demandes d'acomptes de subventions : Les subventions relatives aux projets importants de 2024 (RD 101 et rénovation des dortoirs) ont été encaissées partiellement en 2025 et sont encore attendues sur 2026.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES 2025

Les recettes d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à financer le programme de travaux



79% - L'affectation (compte 1068) est la quote-part du résultat de fonctionnement 2024 qui a été affecté en section d'investissement

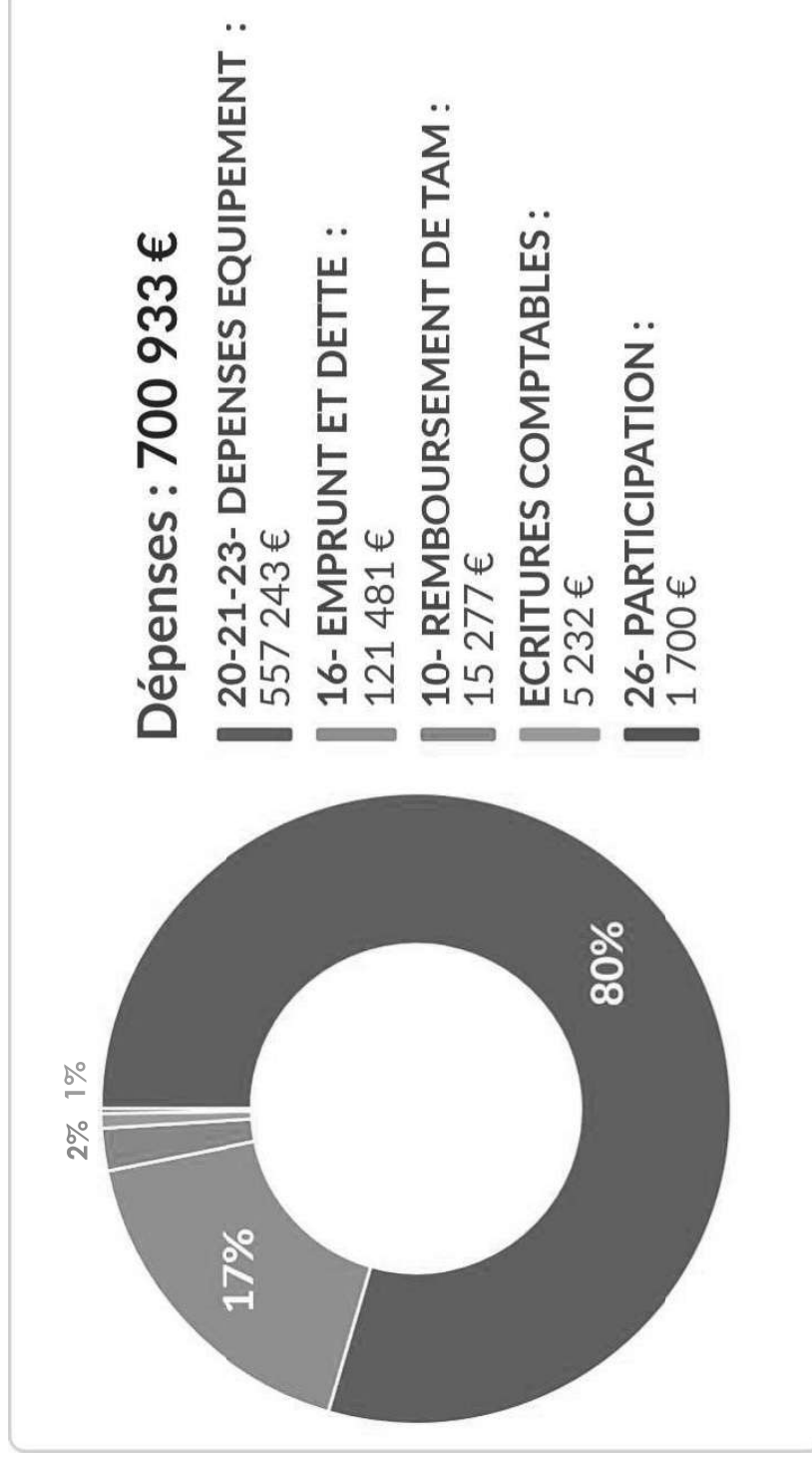
13% - Chapitre 10 : Les TAM ou taxes d'aménagement concernent les diverses constructions réalisées sur le territoire communal

Le FCTVA correspond au remboursement de la TVA par l'Etat au titre des investissements réalisés en 2023

- FONDS CHALEUR POUR LA GEOTHERMIE
- FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DES SANITAIRES ET GARDERIE
- AMENDES DE POLICE POUR CHEMIN PIETONNIER
- OFFRE DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DES COURS DE TENNIS

7% - Les subventions (chapitre 13) concernent :

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES 2025



80% - Dépenses d'équipement (chapitre 20-21-23)

Concernent les réalisations de l'année : jardins partagés, travaux de voirie, acomptes pour travaux de réseau rue de la Bronque, forage pompe à chaleur...

17%: Emprunt et dette (Chapitre 16)
: Part du capital des emprunts (les intérêts sont comptabilisés dans la section de fonctionnement)

2% : Remboursement de TAM (Chapitre 10)
Taxe d'aménagement indûment perçue

1% : Ecritures comptables
Cession de l'ancienne tondeuse et intégration des études antérieures

1% : Participations (chapitre 26)
Participation financière à l'AFL, Agence France Locale (banque)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 030-213003023-20260427-MA_DEL_2026_29-DE



SOMMAIRE



 LA REGLEMENTATION

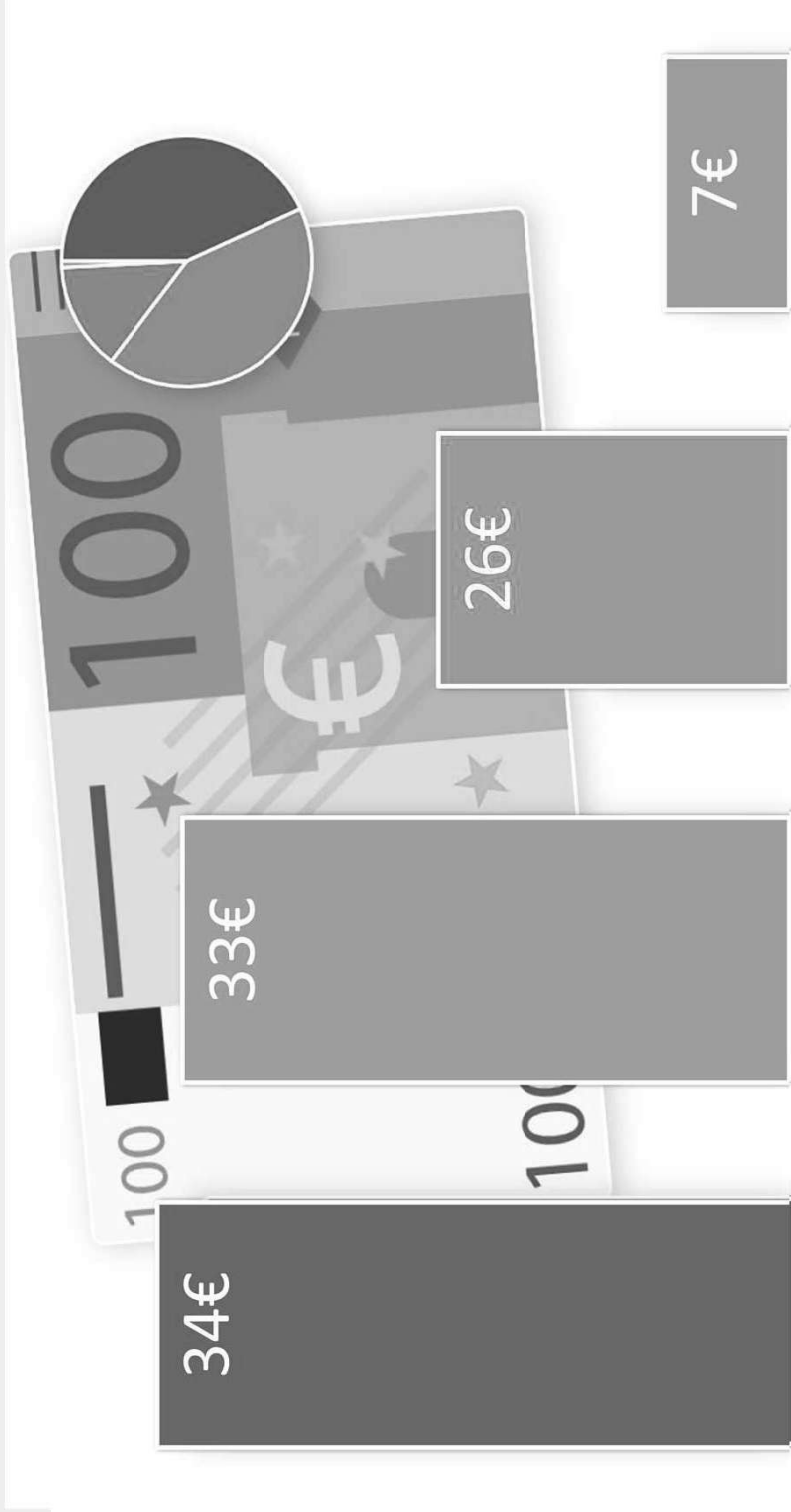
 LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2025

 LE BILAN 2025 – ANALYSE ET AFFECTATION


 LE BUDGET PRIMITIF 2026 – BP 2026

BILAN 2025

14



| SERVIR | CHARGES | INVESTIR | DETTE |
|--|---|--|--|
| Rémunérer les agents qui servent la population, services tech et admin, agents des écoles, police... | Charges fixes, éclairage public, eau, entretiens, soutenir le tissu associatif, animer la collectivité... | Travaux de voirie, de construction, de rénovation, acquisitions immobilières, achats matériel... | Remboursement de l'annuité de dette contractée par la collectivité |

 Pour une collectivité comme pour une entreprise ou un ménage, l'épargne brute, est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant quotidien et qui reste pour payer : la dette et autofinancer les investissements.

C'est un premier indicateur qui permet de juger de la situation financière d'une collectivité;




Taux d'épargne

31,77%

**Il est généralement admis qu'un ratio entre 8% et 15% est satisfaisant.
Le taux d'épargne brute des communes françaises de 2024 est de 9,5% (chiffres DGCL)
Le taux de la commune était de 34% en 2024, idem en 2023**

Il est généralement admis les ratios suivants :

 Il s'agit d'une valeur théorique, qui indique en nombre d'années le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

En prenant en compte le niveau d'endettement maximal, il faudrait un peu plus d'un an à la commune pour rembourser sa dette totale sans faire d'investissement nouveau.
En 2024 : 0,9 an et 2023 : 0,7 an



Capacité de désendettement

1,31 ans



AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Que fait-on du résultat 2025 ?

| SECTION FONCTIONNEMENT | Réalisé = CFU 2025 |
|--|----------------------|
| Recettes de l'exercice | +2 122 912.07 |
| Dépenses de l'exercice | - 1 451 551.15 |
| Résultat de l'exercice | 671 360.92 |
| <i>Excédent antérieur reporté</i> | +1 509 674.11 |
| Résultat de clôture 2025 fonctionnement | +2 181 035.03 |

Résultat à affecter (à répartir au BP 2026)

Proposition Section de fonctionnement 2026
500 000.00 €

Proposition Section investissement 2026
1 681 035.03 €

| SECTION INVESTISSEMENT | Réalisé = CFU 2025 |
|--|--------------------|
| Recettes de l'exercice | +1 358 204.00 |
| Dépenses de l'exercice | - 700 932.03 |
| Résultat de l'exercice | +657 271.97 |
| <i>Excédent antérieur reporté</i> | - 1 045 362.21 |
| Résultat de clôture 2025 investissement | 388 090.24 |
| Restes à réaliser - Recettes | 399 849.25 |
| Restes à réaliser - Dépenses | - 294 876.65 |
| Résultat des RAR | 104 972.60 |

Besoin de financement 2025 à couvrir au BP 2026
-283 117.64

1/ pour couvrir le besoin 2025
 2/ et pour participer au nouveaux projets inscrits au BP

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 030-213003023-20260427-MA_DEL_2026_29-DE



SOMMAIRE



📌 LA REGLEMENTATION

📌 LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2025

📌 LE BILAN 2025 – ANALYSE ET AFFECTATION

📌 LE BUDGET PRIMITIF 2026 – BP 2026

EQUILIBRE GLOBAL DU BP 2026 = 6 379 033,89 €

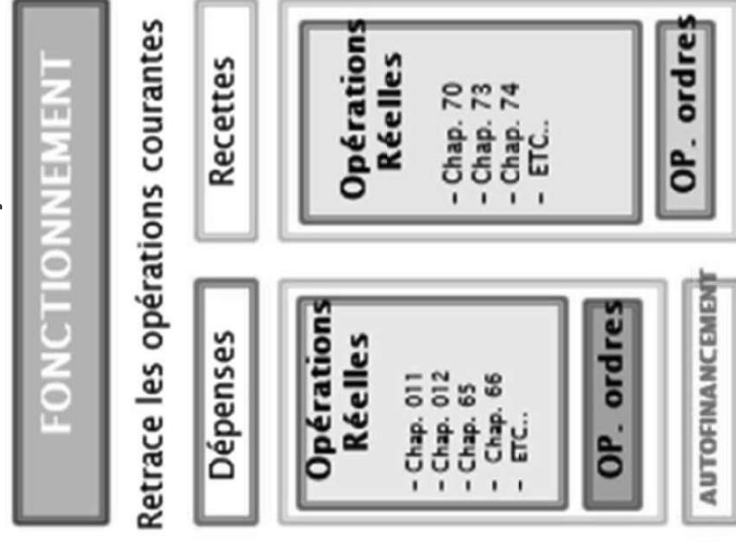
Le projet de budget 2026 s'équilibre à plus de 6 M€.

Il doit respecter les règles budgétaires d'équilibre présentées par le graphique ci-contre.

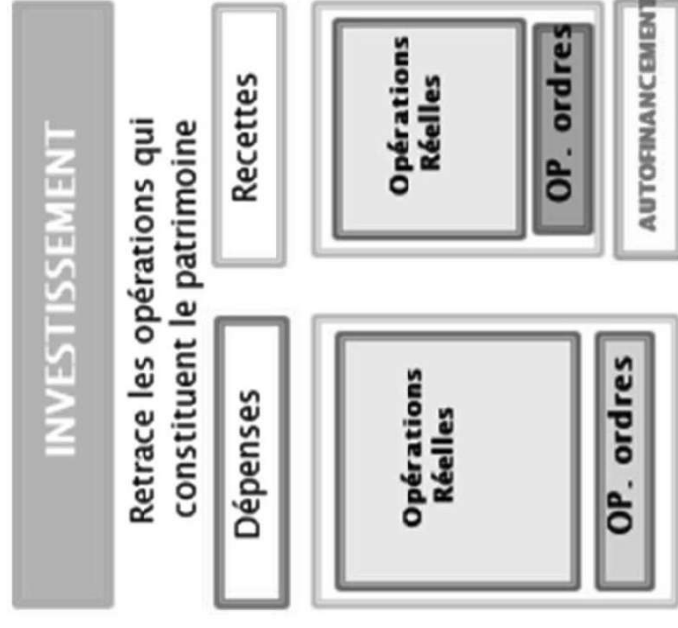
Le BP 2026 est aussi construit en fonction :

- d'éléments spécifiques de la commune déjà connus (contrat en cours, frais de personnel titulaires..),
- des résultats financiers de 2025 présentés précédemment,
- Mais aussi...

2 584 932,00 €



3 794 101,89 €



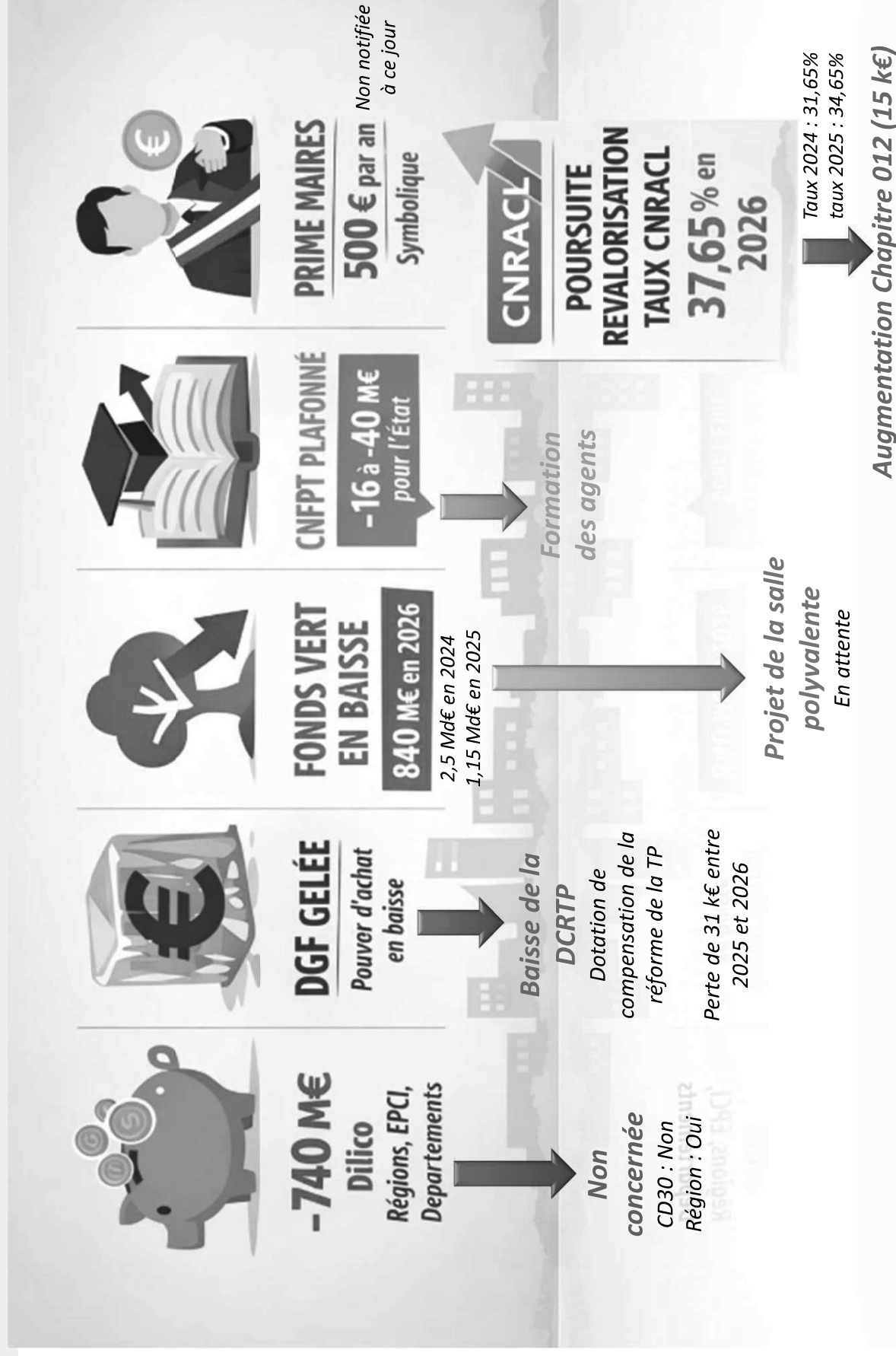
Source de financement d'investissement

1 012 217,61 €

LA LOI DE FINANCES 2026

... en fonction de la loi de finances qui est votée chaque année et qui impacte la commune de façon indirecte ou directe...

En voici les principales dispositions :



PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BP 2026

Enfin, et en fonction des éléments précédents, le budget 2026 intègre les projets du programme municipal, axés sur les orientations suivantes :



1- MAINTENIR UNE SITUATION FINANCIERE SAINNE

- Recherche systématique de co-financement des projets
- Planification des projets
- Optimisation budgétaire de la tva

2- ORGANISER UN ESPACE HARMONIEUX DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX DE DEMAIN

- Enveloppe provisionnelle pour la mise en place d'un système de géothermie pour le chauffage : 600 000 € (50% du projet)
- Rénovation énergétique de la salle René Mathieu : 500 000 €
- Enveloppe provisionnelle pour une résidence - séniors : 650 000 € (50% du projet global)

PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BP 2026

21

3- REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS AVEC DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE QUALITE

- Programme de réfection et de sécurisation des voiries : 450 000 €
 - Rues de l'Eglise, Pied Bourquin, Font Manime, Font Hiau
 - Trottoirs route des Vignerons...
- Enfouissement et renforcement des lignes et réseaux : 120 000 €
 - Dont Rues Baraka, Boulane (60 000 €)
- Poursuite des équipements de vidéo - protection : 40 000 €
 - Cimetière, stade...
- Aménagement de la garderie : 120 000 €
- Amélioration des bâtiments : 150 000 €



EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

2 584 932 €

Dépenses : 2 584 932 €




| | |
|---------------------------------|-------------|
| 023-AUTOFINANCEMENT : | 1 012 218 € |
| 012-CHARGES DE PERSONNEL : | 770 500 € |
| 011-CHARGES A CARACTERE GNRAL : | 556 500 € |
| 65- CHARGES DE GESTION COUR : | 218 200 € |
| 66-CHARGES FINANCIERES : | 21 014 € |
| 014/67/68/042-PRODUITS DIVERS : | 6 500 € |

Recettes : 2 584 932 €

| | |
|----------------------------------|-------------|
| 73-IMPOTS TAXES FISCALITE LOCA : | 1 362 204 € |
| OPERATIONS COMPTA ET EXCEDENTS : | 560 000 € |
| 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : | 441 598 € |
| 70-PRODUITS DES SERVICES : | 170 230 € |
| 75-PRDT DE GESTION COURANT : | 45 900 € |
| 013-ATTENUATIONS DE CHARGES : | 5 000 € |

FONCTIONNEMENT 2026 : CE QU'IL FAUT RETENIR EN RECETTES

Les taux restent inchangés par rapport à 2025

| | |
|---|--------|
|  Taxe Foncière Bati | 42,15% |
|  Taxe Foncière Non-Bati | 83,04% |
|  Taxe Hab Rés Secondaire | 8,03% |

LES VALEURS LOCATIVES SONT REVALORISEES
DE 0,8% (AUGMENTATION REGLEMENTAIRE)



IMPACT SUR LES FEUILLES D'IMPOSITION



FONCTIONNEMENT 2026 : LES ELEMENTS MARQUANTS EN DEPENSES

24

Chapitre 011
Charges à caractère général


BP 2026 : 556 500 €
CFU 2025 : 494 168,68 €

 **Hausse des dépenses d'entretien**

Espaces verts, stade, abattage d'arbres, bâtiments, logements

 **Externalisation de certaines missions**


Ménage des classes, cantine, gymnase

 **Appui externe en gestion**


Soutien au DGS à mi-temps (finances, formation comptable, préparation budgétaire)

Chapitre 012
Frais de personnel


BP 2026 : 770 500 €
CFU 2025 : 729 581,17 €

 **Renforcement des compétences**

Passage d'un agent à temps complet pour assurer les missions comptables

 **Souplisse de recrutement**

Prévision pour besoins ponctuels

 **Augmentation des charges sociales**

Notamment CNRACL

Chapitre 65
Autres charges de gestion courante

BP 2026 : 218 200€
CFU 2025 : 181 911,06 €

 **Indemnités des élus**

Revalorisation réglementaire

 **Optimisation comptable**

Ajustement des imputations pour récupération de la TVA

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

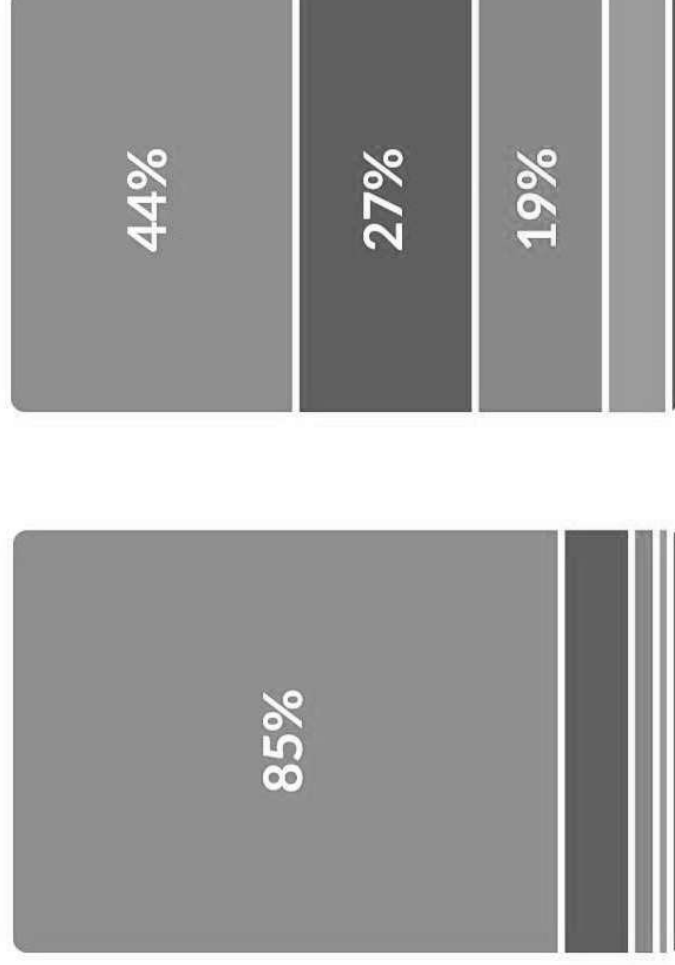
3 794 102 €

Dépenses : 3 794 102 €

| | |
|----------------------------------|--|
| 20/21/23 - DEPENSES EQUIPEMENT : | |
| 3 243 012 € | |
| 001 - DEFICIT 2025 : | |
| 388 090 € | |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES : | |
| 126 000 € | |
| ECRITURES COMPTABLES : | |
| 30 000 € | |
| 26/10 - TAM/PARTICIPATIONS : | |
| 7 000 € | |

Recettes : 3 794 102 €


| | |
|---------------------------------|--|
| 1068-AFFECTATION : | |
| 1 681 035 € | |
| AUTOFINANCEMENT : | |
| 1 012 218 € | |
| 13-SUBVENTIONS INVESTISSEMENT : | |
| 715 849 € | |
| 10-FCTVA ET TAM : | |
| 353 000 € | |
| 040/041 OPERATIONS COMPTABLES : | |
| 32 000 € | |



INVESTISSEMENT 2026 : CE QU'IL FAUT RETENIR




26

Dépenses d'équipement (chapitre 20/21/23)
BP 2026 : 3 043 012 € (CFU 2025 : 557 242,65 €)

- Liste des projets pages 20/21 de cette présentation
-  y compris valorisation comptable des travaux en régie (travaux réalisés par les Services Techniques) : 60 000€
 - Espace détente Saint-Martin
 - Cheminement doux...

Emprunts et dettes (chapitre 16)

BP 2026 : 126 000 € (CFU 2025 : 121 481,22 €.)

 Remboursement annuel des emprunts : 144 000 €
soit  Intérêts (fonctionnement) : 20 000 €
 Capital (investissement) : 124 000 €

 **LES SUBVENTIONS INSCRITES AU BP 2026**
715 849 €

TRAVAUX RD 101

DETR- ETAT : 90 000 €

CONTRAT TERRITORIAL CD30 : 226 906 €

RENOVATION PARC ECLAIRAGE PUBLIC
FOND VERT ETAT : 60 973 €

RENOVATION SANITAIRE

SOLDE FCD AGGLO : 11 065 €

RENOVATION GARDERIE

SOLDE FDC AGGLO : 10 905 €

EXTENSION CANTINE DORTOIRS

CD30 : 116 000 €

DETR ETAT : 152 000 €

JARDINS PARTAGES

EUROPE : 45 000 €

ASSOCIATION SERRE LA COSTE : 3 000 €